

Consommation

ANNALES DU C.R.E.D.O.C.

Cote

Préfixe

Sou1965 - 3091 à 3093

Numéro

4215-1

Crédos - Consommation, n° 1965-204.
Octobre - décembre 1965.

CRÉDITS - CONSOMMATION

1965-204-1

1965 n° 4

octobre décembre

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Claude GRUSON, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Ses travaux sont orientés par un Conseil Scientifique que dirige le président de son Conseil d'Administration.

Les travaux du C.R.E.D.O.C. se développent dans les cinq lignes suivantes :

- Étude de l'évolution de la consommation globale par produit et par groupe socio-professionnel.
- Analyse du comportement du consommateur et économétrie de la demande.
- Établissement de perspectives de consommation à moyen terme.
- Méthodologie de l'étude de marché des biens de consommation.
- Étude du développement urbain.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Exceptionnellement, ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut en outre exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics ou privés. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président : Claude GRUSON,

Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Directeur : G. ROTTIER

Directeur adjoint : E.-A. LISLE

*Toute reproduction de textes ou graphiques est autorisée
sous réserve de l'indication de la source.*

XII^e année

N^o 4 - Octobre-Décembre 1965

Consommation

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
30, rue d'Astorg — PARIS 8^e

DUNOD

É D I T E U R

92, rue Bonaparte PARIS-6^e

Téléphone : DANton 99-15 C. C. P. PARIS 75-45

France : 42 F - Étranger : 50 F - Le numéro : 12 F

sommaire

ÉTUDES

E.-A. LISLE

Le Plan, accélérateur de croissance 3

Jean DUMARD et Françoise GOSSELIN

L'ajustement de l'offre de viande à la demande . . . 17

NOTES ET CHRONIQUES

Hubert FAURE

Étude de la série épargne des ménages (1950-1964) . 45

BIBLIOGRAPHIE

LE PLAN, ACCÉLÉRATEUR DE CROISSANCE (1)

par

E. - A. LISLE

Des taux de croissance rapide ont été réalisés dans divers pays occidentaux (Allemagne, Italie) sans planification. D'autres pays à croissance rapide (France, Pays-Bas), ont un bureau du Plan depuis bientôt vingt ans. Le Japon et Israël ont mis en place des services de planification après avoir réalisé des taux de croissance parmi les plus élevés du monde. Certains pays, moins dynamiques (États-Unis, Belgique) n'ont pas d'organisme de planification ; un autre, le Royaume-Uni, a récemment établi le National Economic Development Council (N.E.D.C.), afin de faire passer son taux de croissance de 2,6 % par an à 4 % par an (voir tableau 1).

Ce survol rapide suggère que la planification économique ne contrarie pas la croissance alors que son absence peut être dommageable. On observe en outre qu'aussi bien des pays en forte croissance que des économies moins dynamiques se convertissent à la planification. Ces derniers pour accélérer leur expansion ; les autres pour accélérer, pour soutenir ou mieux harmoniser la leur.

Ce type de planification occidentale — la planification à la française — a trois caractéristiques.

En premier lieu, elle constitue un « réducteur d'incertitude » au sens où Knight employait l'expression (2) par l'organisation et l'étude des marchés à l'échelle nationale.

En second lieu, elle représente un effort conscient de la part de la société pour définir démocratiquement à la fois ses objectifs à long terme — ou type de civilisation souhaité — et les voies et moyens de les atteindre. En d'autres termes, elle représente un mécanisme par lequel les hommes peuvent mieux percevoir et maîtriser leur avenir (3).

(1) Texte d'une communication au Congrès International de Rehovoth, Israël, en août 1965, sur les Problèmes fiscaux et monétaires dans les pays en voie de développement. Les travaux du Congrès seront publiés.

(2) Cf. *Risk, Uncertainty and Profit* ; 1921. Cf. surtout les chapitres 8 et 12.

(3) « Le Plan n'annonce pas seulement le probable, il exprime aussi le souhaitable... Il répond ainsi à l'inspiration profonde de notre époque selon laquelle les hommes se veulent sujets actifs — et collectivement actifs — de leur destin. C'est dans la mesure où les volontés collectives existent que le Plan peut être ardente obligation. » *Préparation du V^e Plan, Rapport sur les principales options*. Loi n° 64 1265 du 22-12-1964. Journal Officiel de la République Française 23-12-1964, p. 44.

TABLEAU I

Comparaisons internationales. Taux de croissance du Produit National Brut

(en %)

PAYS	1950-1960	1960-1970		1965-1970
		O.C.D.E.	C.E.E.	C.E.E.
Allemagne.....	7,4	4,1	4,2	4,0
Italie	5,6	5,0	5,9	5,8
Royaume-Uni	2,6	3,3	—	—
États-Unis	3,3	4,4	—	—
Belgique	2,9	—	3,9	3,9
Pays-Bas	4,9	—	4,6	4,9
France	4,4	4,7	4,7	4,7

Source : Préparation du V^e Plan, op. cit. Annexe n° 3, p. 196.

Enfin, cette planification ne se substitue pas au mécanisme du marché. Celui-ci doit « réaliser au jour le jour... les ajustements continuels qu'exigent les fluctuations de l'offre et de la demande... Le plan a pour fonction de proposer... une vue commune du développement économique éclairant les comportements individuels. Toutes les décisions à long terme reposent en effet sur une représentation de l'avenir » (1). Or, le mécanisme traditionnel du marché ne donne pas cette représentation, car les marchés à terme ne portent que sur la courte période et n'intéressent qu'un nombre restreint de produits. Bien que le Plan supplée au marché sur ce point essentiel, il ne vise pas à déterminer de façon rigide l'orientation future de l'économie. Une telle conception, qui ne fut jamais la française, est de moins en moins défendable à mesure que l'économie devient à la fois plus étroitement intégrée à l'économie mondiale et plus complexe et diversifiée. Les économies dirigées de l'Europe de l'Est adoptent elles-mêmes des techniques de planification plus souples et reconnaissent le besoin d'ajustements à court terme de l'offre et de la demande à travers les mécanismes du marché.

Dans une économie développée et une société démocratique prospective, le Plan fait ainsi figure de complément — non de substitut — de l'économie de marché. Dans les sociétés moins développées, qui sont spécifiquement caractérisées par l'absence d'une économie de marché, ou dans lesquelles cette économie n'agit que dans un domaine limité, le Plan se substitue nécessairement au marché jusqu'au moment où un niveau de développement suffisant permet aux forces du marché d'être mises en œuvre pour suppléer le Plan et le rendre plus souple.

Avec un taux de croissance rapide et une économie devenant par conséquent plus complexe, c'est-à-dire connaissant une plus grande division du travail, des périodes de production plus longues, une gamme de produits sans cesse élargie aux taux d'obsolescence plus rapides, la planification se doit d'être plus raffinée tant en ce qui concerne ses objectifs réels qu'en ce qui concerne leur conséquence monétaire.

(1) Préparation du V^e Plan, op. cit., p. 40.

Le taux de croissance le plus rapide du P.N.B. n'est plus le seul objectif concevable d'une politique économique à long terme, ni le seul critère de l'efficacité économique. Il résulte lui-même de taux d'accroissement de la production, de la consommation, de l'investissement, du commerce extérieur, des revenus et de l'épargne qui doivent être mutuellement compatibles à l'intérieur d'une structure de prix déterminée. Le Plan doit donc définir les limites supérieure et inférieure d'une plage de taux d'accroissement cohérents en dehors de laquelle est la zone dangereuse : inflation ou déséquilibre de la balance des paiements ; récession et chômage. Ceci comporte un système de « détection précoce » qui déclenchera une révision de la stratégie du Plan dès que l'économie dérape vers les zones d'alerte.

Dans la première partie de cet article un rappel des objectifs du V^e Plan (1966-1970) illustrera quelques-uns des problèmes rencontrés dans l'établissement « d'objectifs cohérents » en volume ⁽¹⁾.

Dans la seconde partie nous indiquerons, à la lumière de l'expérience française, comment la planification monétaire et financière s'exprimant dans une politique des prix, des revenus et de l'épargne est devenue une condition indispensable d'une croissance stable ⁽²⁾.

I. LA PLANIFICATION EN VOLUME ET LA CROISSANCE HARMONISÉE

Les grands objectifs politiques du V^e Plan (ou en vérité de tout plan économique) définissent en volume :

- l'expansion de l'économie,
- la répartition de la production intérieure brute entre investissements et consommation,
- la structure souhaitable de la consommation finale,
- l'orientation de la politique sociale ainsi que celle de la politique régionale.

Le tableau 2 donne la répartition passée de la croissance et la répartition prévue dans les cinq prochaines années.

Pendant les années 50, la consommation publique et la construction de logements se sont développées plus rapidement que la production intérieure — et plus rapidement encore que l'investissement productif — grâce surtout à la croissance plus lente de la consommation privée. Mais l'harmonie des moyennes d'ensemble est trompeuse : le développement apparemment équilibré des importations et des exportations masque en réalité la crise des finances intérieures et extérieures très sévère des années 50 qui aboutit à la dévaluation et à la réforme monétaire de 1958. Si en termes réels il y eut un transfert au profit de la consommation publique et de la construction et au détriment de la consommation privée, cette redistribution fut largement réalisée par l'inflation, car les prix s'élevèrent de 90 % dans la décennie. Qu'une expansion de la production se fût néanmoins produite au taux de 4,7 % par an avec une population active constante et un coeffi-

(1) « C'est de notre aptitude à développer harmonieusement les divers éléments qui composent la demande finale que dépend le maintien d'une expansion durable. C'est dire l'importance qu'il convient d'apporter à la façon dont seront répartis les fruits de l'expansion. » **IV^e Plan de développement économique et social, 1962-1965**. Annexe jointe à la loi n° 62 900 du 4-8-1962, Journal Officiel de la République Française, 7-8-1962. Cahiers annexés, p. 11.

(2) « La programmation en valeur développe la programmation en volume en faisant application d'évolution de prix et de revenus compatibles avec la réalisation des objectifs politiques, économiques et sociaux du Plan. » **Préparation du V^e Plan**, op. cit., p. 51.

TABLEAU 2

Taux de croissance en prix 1960 (% par an)

	1960/1950	1965/1960 Prévu	1965/1960 Réalisé	1970/1965 Prévu
Production intérieure brute (1)	4,7	5,5	5,0	5,0
Consommation des ménages	4,3	5,2	5,7	4,5
Consommation des administrations ..	7,8	5,1	5,8	6,6
Investissement productif	3,9	6,4	6,0	5,7
Investissements des administrations ...	7,4	10,7	10,7	9,1
Logement	10,5	5,7	5,3	6,0
Importations	6,5	6,5	11,5	9,6
Exportations	6,5	6,2	6,9	9,4

(1) Un taux de croissance de 5,0% de la production intérieure brute = 4,7% de croissance du produit national brut.

Source : Préparation du V^e Plan. Annexe n° 2, op. cit., pp. 194-195.

TABLEAU 3

Structure de la consommation

	1950	1960	1970
Alimentation	41,5	36,8	28,9
Habillement	12,2	12,2	12,1
Habitation	15,5	16,4	17,7
Hygiène et soins	8,1	9,9	12,9
Transports et communications	6,0	7,8	10,2
Culture et loisirs	7,3	8,0	9,1
Divers	9,4	8,9	9,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Croissance totale	100,0	152,0	249,0
Croissance par an		4,3	5,1
Croissance par an par fête		3,5	3,9

Sources : Préparation du V^e Plan, op. cit., p. 198.
Études et Conjonctures, I.N.S.E.E. Paris, septembre 1964, pp. 34-35.

cient en capital en diminution, traduit en partie le transfert de main-d'œuvre des secteurs à faible productivité (l'agriculture) aux secteurs à forte productivité, en partie le rattrapage des pays plus développés (1), le résultat net

(1) De nombreuses missions de productivité aux États-Unis pendant les années 1950 contribuèrent à cette amélioration technique.

étant selon l'O.C.D.E. un rendement économique des investissements plus élevé en France qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne ou qu'en Italie (1).

Le trait dominant de la décennie fut cependant une tendance à tendre nos ressources à l'extrême : à maintenir un taux de croissance rapide de la consommation privée tout en accroissant la part des dépenses publiques et de la formation brute de capital fixe afin d'accélérer encore la croissance globale (tableau 4). Le résultat fut une crise de la balance des paiements en 1952, suivie de deux années de croissance lente et une seconde crise très grave en 1956-1958, suivie elle aussi de deux années de stagnation. Après que la stabilisation des prix et la réforme monétaire eurent été accomplies pendant le III^e Plan (1958-1961), le IV^e Plan (1962-1965) visa délibérément à élever la croissance globale de la production intérieure d'un taux de 4,7% par an à 5,5 %, en grande partie grâce à une accumulation de capital plus rapide. Cette accélération devait être réalisée sans aide étrangère ni déficit de la balance des paiements, et sous la contrainte que la nouvelle monnaie demeure stable. L'objet de cette visée plus ambitieuse était de pouvoir consacrer plus de ressources aux investissements sociaux et urbains, de porter « une attention plus grande aux aspects qualitatifs du développement, traduisant une idée moins partielle de l'homme. L'accent est mis sur les conditions de vie plus que sur le niveau de vie proprement dit. Les équipements collectifs consacrés à l'éducation, à la santé, à la culture, à l'urbanisation, doivent progresser deux fois plus vite que la production globale. L'action régionale et l'aménagement du territoire prennent une place plus large... Les préoccupations sociales s'expriment avec plus de force, notamment en ce qui concerne les familles, les personnes âgées, les titulaires des bas revenus » (2).

Plusieurs des buts du IV^e Plan auront été atteints et même dépassés à la fin de 1965, bien que dans le domaine des équipements urbains et sociaux — qui avaient pourtant été le secteur privilégié du Plan — le pourcentage de réalisation en volume n'ait été que de 75%. En outre, en ce qui concerne l'équilibre monétaire, le plan « dérailla » assez tôt et le 12 septembre 1963 — à moins de mi-course — le plan de stabilisation des prix dut être introduit. Car une fois encore, dans l'expérience française de la planification, des forces inflationnistes se développaient et la balance des paiements jusqu'alors favorable se détériorait rapidement, quoique des importations massives de capitaux (qui elles-mêmes engendraient une pression inflationniste par l'accroissement de la quantité de monnaie) (3) masquaient temporairement une balance commerciale défavorable.

La raison principale de la tension inflationniste se trouvait cependant dans un accroissement de la consommation privée beaucoup plus rapide que prévu. En partie, cela résultait d'un événement qui s'est produit une fois pour toutes : l'absorption, en 1962-1963, de plus d'un million de rapatriés d'Algérie, dont les importantes indemnités de ré-installation — bien que parfaitement justifiées pour des raisons morales et psychologiques — alimentèrent cependant la demande solvable longtemps avant que la capacité productive des rapatriés n'eut augmenté la production (4).

(1) Préparation du V^e Plan, op. cit., p. 42.

(2) Pierre MASSE, Les principes de la planification française, Weltwirtschaftliches Archiv, Band 92, 1964, Heft 1, p. 116.

(3) Une évolution analogue s'est produite en Israël en 1963-1964.

(4) Cf. Bulletin de la Banque d'Israël n° 17 (Jérusalem, janvier 1963) pour une estimation des « conséquences économiques d'une immigration à grande échelle ».

TABLEAU 4

**Taux de croissance annuel
et répartition du produit national brut 1949-1963**

(en %)

	Accroissement annuel indice de volume année précé- dente = 100	Formation brute de capital fixe	Consommation privée	Consommation publique	Excédent ou déficit extérieur	Produit national brut
1949	—	21	68	11	0	100
1950	108	20	67	12	1	100
1951	106	19	68	13	0	100
1952	103	19	67	15	— 1	100
1953	103	17	67	15	1	100
1954	105	18	67	13	2	100
1955	105	19	67	12	2	100
1956	106	21	67	14	— 2	100
1957	105	21	67	14	— 2	100
1958	103	22	66	13	— 1	100
1959	103	20	65	14	1	100
1960	108	21	64	13	2	100
1961	105	21	65	13	1	100
1962	107	21	65	13	1	100
1963	105	21	65	14	0	100
1964	105	23	64	13	0	100

Source : **Rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1963**, Paris, Imprimerie Nationale, 1964, pp. 334-335.
 Id. 1964, Paris, Imprimerie Nationale, 1965, pp. 338-341.
 N. B. Depuis 1959 la production intérieure brute (tableau 2) a constamment représenté 89 % à 90 % du produit national brut.

En plus de ce facteur unique, il semble y avoir cependant une raison plus fondamentale à la tendance qu'a l'économie française de dériver dans l'inflation au-delà d'un certain taux de croissance qui semble être de l'ordre de 5%. Cette raison est l'incompatibilité de la propension globale à consommer des ménages, se comportant en consommateurs, avec leur propension collective à investir, lorsqu'ils agissent en leur qualité de citoyens ou de producteurs. L'un des objectifs fondamentaux de la planification est de corriger ce dédoublement de la personnalité si une croissance harmonisée doit être assurée.

« L'expérience du IV^e Plan comporte à cet égard une leçon. Dans une programmation établie uniquement en volume (ou en valeur à prix constant), un objectif comme la répartition du P.I.B. entre consommation et investissement n'était que faiblement et partiellement opératoire. Il l'était pour les investissements publics (des administrations et des entreprises nationales), qui relèvent de la décision de l'État. Ils l'étaient, à un moindre degré, par entraînement, incitation et intérêt bien compris pour les investissements du secteur privé. La consommation par contre se détermine à travers des revenus qui sont, en règle générale, formés et utilisés librement. L'objectif de répartition du Plan était ainsi de la nature d'une espérance : l'espoir que le non-dépassement spontané de l'objectif de consommation permettrait la réalisation non inflationniste de l'objectif

d'investissement... Les sociétés occidentales ont à résoudre le problème de la conciliation sans inflation de décisions publiques, prises initialement dans une certaine perspective et d'une multitude de décisions particulières obéissant en partie à d'autres critères » (1).

Les deux forces inflationnistes à l'œuvre dans une économie en expansion rapide apparaissent ici : la pression par les revenus ou les coûts et l'entraînement par la demande.

a) L'inflation par les coûts

Une expansion globale rapide entraîne la répartition de gains élevés — salaires aussi bien que profits — aux secteurs en croissance rapide, à la fois pour y attirer des ressources productives et pour encourager la recherche de nouvelles possibilités de production. Mais la croissance rapide des nouveaux secteurs ou produits entraîne inévitablement le déclin non moins rapide des autres : un progrès élevé signifie de forts taux d'obsolescence, c'est-à-dire le renouvellement accéléré des produits et des facteurs. Mais en raison de la rigidité vers le bas des revenus de facteurs — l'effet de cliquet — les facteurs de production sont insuffisamment mobiles entre secteurs ou trop lents à se reconvertir à l'intérieur des secteurs. Il y a un décalage entre le moment où un produit obsolète est remplacé par un produit nouveau et le moment où ses facteurs de production se déplacent ou se reconvertisent. Pendant ce décalage, les revenus de facteurs sont défendus par des subventions, le soutien des prix, les droits à l'importation, le dégrèvement fiscal et tout l'attirail bien connu protégeant les activités en déclin, jusqu'à ce que le coût social de leur fermeture et de leur reconversion apparaisse significativement moins élevé que celui de leur maintien en activité (2).

Parmi les industries qui ne sont pas en déclin, mais qui croissent moins vite que le peloton de tête dans la course à l'expansion — et qui offrent donc des gains moins alléchants — un effet d'émulation par les revenus se produit, en partie par imitation banale, en partie pour freiner l'exode des facteurs de production les meilleurs ou les plus prometteurs vers les secteurs de pointe, afin de conserver ses chances de rejoindre soi-même le peloton de tête. Si nous supposons que le taux de croissance annuel des revenus de facteurs suit une distribution biaisée, où le mode et la médiane sont à gauche de la moyenne, les facteurs dont la croissance du revenu est proche de la valeur modale ou médiane auront tendance à revendiquer le taux de croissance moyen national — car sinon ils subiront certainement un appauvrissement relatif (3).

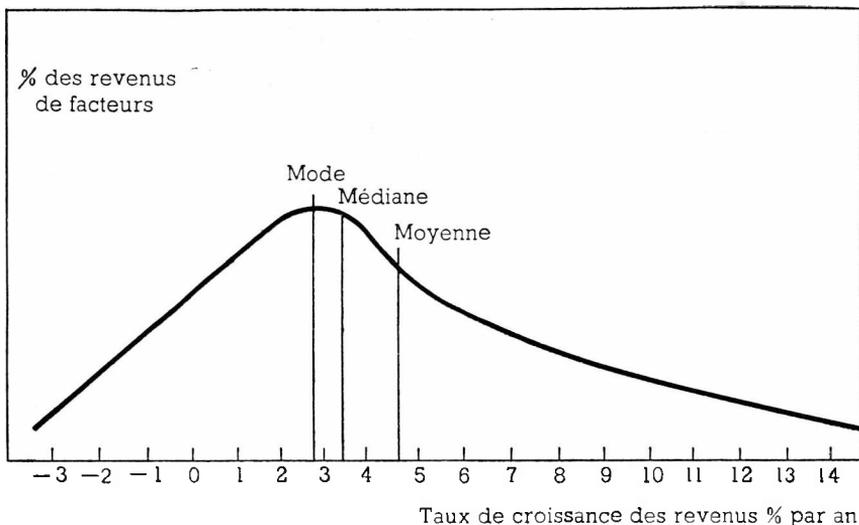
Dans un régime de croissance rapide au voisinage du plein emploi, la tendance à vouloir aligner ainsi les divers taux de croissance des revenus — par secteur ou par qualification — sur le taux de croissance **moyen** (et non médian) engendre inéluctablement des tensions inflationnistes par la rigidité des coûts et l'immobilité des facteurs qu'elle entraîne (4).

(1) **Préparation du V^e Plan**, op. cit., p. 52-53.

(2) Cf. La politique agricole des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, d'Israël, etc...

(3) L'hypothèse d'une distribution biaisée est vraisemblable dans des conditions de croissance rapide. Le biais sera d'autant moins accusé que la croissance sera plus lente et nous pouvons nous attendre à une distribution normale dans une économie stationnaire.

(4) Cf. J. DELORS : **Politique des revenus et stratégie du développement**, Revue d'Économie Politique, Congrès des Économistes de Langue française, mai 1965.



b) L'inflation par la demande

Du côté de la demande, une propension marginale à consommer élevée est non moins caractéristique d'une économie à croissance rapide. En France, trois facteurs se distinguent qui ont contribué à cet effet.

En premier lieu, cinquante ans de dépréciation monétaire ont dans l'ensemble amené les consommateurs à préférer détenir des **biens matériels** — qu'il s'agisse des biens de consommation durables, des biens d'équipement, des biens fonciers et immobiliers — plutôt que des **créances**.

En second lieu, le niveau de vie effectif a doublé en termes réels entre 1949 et 1963 ⁽¹⁾ ; comme ils se sont habitués à l'inflation les ménages se sont aussi habitués à la croissance.

Enfin le Plan lui-même rend les individus imbus d'expansion et prospectifs, les incitant à extrapoler leur expérience passée de la croissance et à s'attendre à une amélioration future comme à un dû. Si les revenus doivent donc croître, il devient possible d'emprunter sur les accroissements attendus pour financer une augmentation de la consommation présente — surtout si les prix doivent monter.

Le Plan a donc introduit la dimension temps et des prévisions élastiques dans les fonctions d'offre et de demande de l'économie de marché. Or, un plan visant à accélérer l'expansion doit rendre compatibles les objectifs qu'il assigne aux divers secteurs de l'économie. Mais il ne suffit pas de réaliser une cohérence **entre** secteurs. La cohérence du comportement économique (individuel) doit aussi être obtenue à l'**intérieur** des secteurs. Car si les entreprises distribuent des revenus plus élevés en anticipant sur une hausse prévue (ou programmée) de la productivité, et si les ménages dépensent plus en prévision d'une hausse future des revenus, les objectifs du plan risquent de n'être pas atteints en termes réels — malgré leur cohérence initiale en volume — si grande est la puissance de distorsion de l'inflation sur la répartition des ressources, en plus de son iniquité sociale.

(1) Rapport sur les Comptes de la Nation de 1963. Op. cit., pp. 334-335.

C'est à raison de notre expérience spécifique de cela en France, et de l'analyse des potentialités inflationnistes d'une croissance rapide, que le V^e Plan a combiné la planification en volume (c'est-à-dire à prix constants), et la programmation en valeur, c'est-à-dire à l'élaboration d'une politique des revenus et de l'épargne visant à permettre une croissance rapide dans la stabilité des prix.

2. LA PROGRAMMATION EN VALEUR

Le rapport sur les principales options du V^e Plan souligne les « quatre conditions fondamentales du succès :

- la compétitivité des entreprises,
- la formation des travailleurs,
- la politique des revenus,
- le financement des investissements ».

Et il ajoute « la réalisation des deux premières conditions exige l'accélération d'efforts déjà entrepris. Les deux autres conditions supposent des mesures nouvelles et un esprit nouveau. Une de nos tâches essentielles sera de définir un ensemble de mesures pratiques permettant d'escompter une progression des revenus compatibles avec la stabilité des coûts de production, et un accroissement de l'épargne globale (ménages, administrations et entreprises) permettant la réalisation des investissements économiques et sociaux prévus par le rapport » (1).

a) La stabilité des prix

Une politique de stabilisation des prix implique en premier lieu, un choix quant à la variation annuelle du niveau général des prix considéré comme tolérable sans être inflationniste. Le dépassement de ce niveau par l'indice, serait l'un des « clignotants » du « système d'alerte précoce » qui entraînerait des mesures de stabilisation. Le IV^e Plan avait admis qu'un « glissement des prix » — délicat euphémisme — de 1 % à 2 % par an représenterait une dose acceptable d'inflation. Si l'on doit ainsi incorporer un degré quelconque de dépréciation monétaire dans un plan — et rien ne le justifie — il est évident que cette marge ne peut dépasser le « glissement des prix » attendu à l'échelle mondiale. Les pays dont l'économie est étroitement intégrée à l'économie mondiale sont beaucoup plus sensibles aux dangers qui surviennent d'un décrochage de leur monnaie par rapport à l'étalon international, du fait de l'inflation interne, que ne le sont les pays économiquement « insulaires ». Il convient de signaler que l'inflation séculaire qu'a connue la France, s'est produite au cours d'une époque où son économie était fortement isolée du reste du monde.

Le deuxième aspect d'une politique des prix, est la définition d'une structure des prix. Le tableau 5 indique les changements relatifs qui se sont produits entre 1960 et 1965, et ceux auxquels on pourrait s'attendre entre 1965 et 1970. Ces derniers sont en partie voulus : ils visent à faire croître les revenus agricoles plus vite que les autres revenus, à rendre les services publics plus rentables (ou moins subventionnés), et enfin à amener les logements locatifs — notamment les logements anciens — à un niveau de loyer économique.

(1) Préparation du V^e Plan, op. cit., p. 37.

TABLEAU 5

Indice des prix relatifs à la production

SECTEURS	1960-1965	1965-1970
Agriculture	100,5	105,5
Industries et transports	96,8	95,0
Services	101,0	104,0
Loyers d'habitation	135,0	122,0
Prix de la P.I.B.	100,0	100,0
Indice des prix de la P.I.B. 1963/1960	116,0	—

Sources : Préparation du V^e Plan, op. cit., p. 202.
Rapport sur les Comptes de la Nation de 1963, op. cit., p. 333.

S'agissant des prix agricoles, le but est compatible avec la politique agricole commune du Marché Commun et un déclin de la population active agricole au taux de 120 000 par an ⁽¹⁾.

L'augmentation des loyers et des prix des services publics en revanche, est conforme au principe de la planification française de rétablir la « vérité des prix », ce qui, d'une part soulage le Budget de lourdes subventions, d'autre part restaure les mécanismes du marché.

b) La politique des revenus

Comme dans le cas de la politique des prix, la politique des revenus implique un choix quant au **niveau** du revenu global — il s'agit ici de la **croissance** des revenus par opposition à la **stabilité** des prix — et un second choix concernant la **répartition** des revenus. Pour que la stabilité des prix soit maintenue, les ressources totales des ménages ne doivent pas croître plus vite que la consommation globale par tête, soit 4,5 % par an ou 3,4 % par an et par tête ⁽²⁾. Le problème de limiter la hausse des revenus à ce niveau relativement fort (car il implique un doublement du niveau de vie réel par tête en 20 ans) ne peut en fait être abordé qu'en analysant la répartition des revenus. Quatre grandes catégories de revenus sont distinguées :

— **Trois catégories de revenus de facteurs**, savoir : les revenus agricoles, les autres revenus d'entreprises individuelles, et les salaires et traitements non agricoles.

— **Tous les transferts sociaux** (prestations sociales pour la maladie, la vieillesse, allocations familiales, etc...).

(1) Entre les recensements de 1954 et 1962 la population active agricole diminua de 25 % au taux de 160 000 travailleurs par an. Jusqu'à présent, cette tendance a eu pour effet d'éponger le chômage dissimulé, accroissant ainsi fortement la productivité par travailleur, plutôt que d'éliminer les exploitations marginales. Le regroupement d'exploitations deviendra plus important dans l'avenir.

(2) Ceci fut le taux atteint, en termes réels, pendant les années cinquante, en période d'inflation. Cf. tableau 3 ci-dessus.

Le tableau 6 rappelle l'expansion de ces revenus entre 1960 et 1965, et indique à quel taux on pourrait les laisser croître entre 1965 et 1970.

TABLEAU 6

Taux de croissance des revenus distribués (% par an en francs constants)

	1960-1965	1965-1970
Revenu global		
Salaires et traitements	6,9	4,9
Revenus agricoles	ε	3,6
Autres revenus d'entreprises individuelles.....	2,8	3,5
Total des revenus de facteurs	4,8	4,4
Transferts sociaux	8,0	6,8
Revenu par tête		
Salaires et traitements	5,1	3,3
Revenus agricoles	3,4	7,3
Autres revenus d'entreprises individuelles	4,3	3,3
Total des revenus de facteurs	4,0	3,8
Transferts sociaux	6,5	5,7
Sources : Préparation du V ^e Plan, op. cit., pp. 193, 203.		
Rapport sur les Comptes de la Nation de 1963, op. cit., pp. 67-66.		
N. B. — Les revenus de facteurs par tête sont les revenus globaux divisés par la population active. Les transferts sociaux par tête sont les transferts globaux divisés par la population totale.		

Les transferts sociaux représentent 20% des ressources totales des ménages (1). Le taux de croissance pondéré des revenus de facteurs et des transferts sociaux s'élèverait donc à 4,0% par an par tête entre 1965 et 1970, contre 4,5% dans le quinquennat précédent.

La réduction du taux de croissance des transferts sociaux, qui resteraient néanmoins globalement le revenu à plus forte croissance, est évidemment du ressort direct du Gouvernement puisque ces paiements sont financés par des contributions parafiscales liées aux salaires.

Dans la mesure où la politique agricole commune de la Communauté Européenne réussit, les revenus agricoles par tête pourraient croître plus que les autres revenus. La difficulté fondamentale de toute politique des revenus, est évidemment de maîtriser le taux de croissance des salaires et profits non agricoles. Un « collège des revenus », analogue à la « Commission Nationale des revenus » britannique, rassemblant des représentants du Gouvernement, du patronat et des syndicats, sera chargé de définir chaque année l'accroissement des salaires et des profits compatible avec la stabilité des prix. Le Commissaire Général du Plan, M. Massé souligne lui-même : «... Je suis parfaitement conscient des difficultés que rencontrera la mise en œuvre d'institutions et de procédures aussi nouvelles,

(1) Cf. Rapport sur les Comptes de la Nation de 1963, op. cit., p. 67.

notamment lorsqu'il s'agira de définir des écarts par rapport aux normes d'évolution des revenus qui n'enlèvent pas toute valeur aux recommandations annuelles du Gouvernement. Mais je suis également convaincu que la politique des revenus tendra à devenir inutile dans la mesure où tout le monde aura pris conscience qu'elle est nécessaire (1).»

L'espoir sous-jacent est donc, qu'à mesure que progresseront les techniques de la planification, et que les hommes percevront les avantages, mais aussi les disciplines requises pour maîtriser l'avenir, la collectivité tout entière apprendra à mieux se gouverner.

c) La politique de l'épargne

En attendant que la société croisse ainsi en maturité et en responsabilité, un autre aspect de la programmation en valeur peut contribuer à former la conduite des ménages dans un sens plus conforme aux objectifs du Plan : il s'agit d'une politique de l'épargne plus active.

Les plans français précédents reposaient sur une double hypothèse implicite. La première que la propension marginale à épargner était constante, la seconde qu'une épargne se formerait et transiterait par les canaux appropriés de telle sorte que le financement des investissements prévus par le Plan serait exactement assuré. L'expérience montre que ces hypothèses, déformation simpliste de la « Théorie Générale », étaient peu réalistes : le financement de l'investissement fut en partie réalisé par des processus inflationnistes qui, en plus de leur iniquité, n'assurent pas la répartition optimale des ressources et réduisent la capacité du pays à contribuer à la mise en valeur des pays en voie de développement.

L'un des buts de la programmation financière doit donc être d'amener les ménages à rendre globalement compatibles leurs propensions à épargner, à produire et à consommer.

Étant donné un taux d'accroissement de la consommation globale correspondant à 3,4 % par an et par tête, on peut admettre que la structure de la consommation prévue en 1970 (tableau 3) a une probabilité raisonnable d'être réalisée, car les lois de comportement qu'elle implique sont cohérentes avec les tendances passées et présentes de la consommation en France, et comparables à celles qu'on observe dans des pays d'un niveau de développement analogue ou supérieur.

Le maintien d'un taux de croissance de la production intérieure de 5 %, implique une formation de capital productif plus rapide que dans la décennie précédente (tableau 2) et ceci, ajouté à un taux de croissance beaucoup plus rapide des investissements publics (équipements sociaux et infrastructures urbaines), nécessite un relèvement de la propension marginale à épargner. Les entreprises devront augmenter leur auto-financement d'un coefficient d'environ 60 % au début des années 1960 à environ 70 % (ce coefficient avait été de 80 % dans les années cinquante). Mais à une époque de concurrence accrue sur les prix, il serait peu sage de viser un coefficient plus fort. En outre, un coefficient élevé signifierait une redistribution de la richesse — par l'appréciation du capital social des entreprises — en faveur des actionnaires, ce qui contredirait la morale et la logique de la politique des revenus.

(1) Pierre MASSE : *L'évolution de la planification française*, Conférence prononcée à la London School of Economics, 14 octobre 1964.

Celle-ci prévoit une hausse légèrement plus rapide des ressources totales par tête, que de la consommation. En soi, cela ne garantira pourtant pas une augmentation de l'épargne personnelle. En fait, un écart entre la hausse prévue du revenu et de la consommation risque fort d'être transformé en dépense supplémentaire, à moins qu'un effort actif ne soit entrepris pour stimuler l'épargne, ce qui entraîne un examen attentif du comportement des épargnants.

La conduite actuelle des épargnants en France se caractérise par une préférence pour la liquidité élevée (malgré l'inflation !), une forte propension à investir dans le foncier et l'immobilier, et une forte propension à emprunter ⁽¹⁾. L'importance d'un avoir liquide (ou quasi liquide), en espèces et en dépôts d'épargne — plus encore qu'en comptes de chèques postaux ou bancaires — reflète un motif accusé de sécurité et de spéculation : le but de nombreux salariés semble être de disposer de 6 à 12 mois de revenu sous forme de réserve liquide, encaisse dangereusement importante du point de vue de la stabilité des prix ⁽²⁾. La politique de l'épargne doit viser à consolider les encaisses instables en incitant les détenteurs d'espèces à les convertir en dépôts à vue, les titulaires de comptes chèques à ouvrir des dépôts d'épargne, les uns et les autres à transférer les excédents par rapport à leurs besoins de trésorerie en comptes de titres.

La protection des ménages contre l'inflation et en même temps une source importante de gains en capital — est l'investissement foncier et immobilier, en grande partie financé par des emprunts à long terme. Initialement, l'investissement est souvent déterminé par le fait que l'acquisition est le seul moyen de se loger. Le propriétaire découvre vite, cependant, les avantages de la possession : une plus grande sécurité et une plus grande liberté. Or, une économie en croissance rapide est une société où tout le monde devient plus prospectif et s'attend à devenir plus riche — se découvrant ainsi de nouveaux motifs et de nouvelles possibilités d'épargner. Les individus se mettent à épargner **pour** quelque chose — pour mieux se réaliser ou pour financer des loisirs, pour l'éducation et la carrière de leurs enfants... — et n'épargnent plus uniquement pour s'assurer **contre** une éventualité désagréable ⁽³⁾. Ils découvrent en outre, que l'argent épargné peut travailler pour eux en attendant d'être utilisé ⁽⁴⁾.

Ayant repéré ces types de comportement qui se dégagent le plus clairement dans le cadre de la théorie du profil de vie (ou cycle de vie), une politique visant à stimuler l'épargne devrait encourager les ménages jeunes ou d'âge mûr (qui sont encore sur le segment ascendant de leur profil de carrière), à épargner plus **maintenant** en vue de consommer plus **à terme**, l'accent étant mis sur la consommation à venir plutôt sur sur le rendement ou la sécurité. Ceci compenserait l'incitation, dans une économie en expansion rapide, à dépenser par anticipation des revenus en hausse. Et dans la mesure où les individus empruntent et, pour rembourser, acquièrent l'habitude de prélèvements réguliers et prioritaires sur leur revenu, on devra les amener à placer — au lieu de dépenser — les sommes libérées dès qu'un emprunt a été amorti.

(1) Le même comportement s'observe en Israël. Cf. **L'Épargne des ménages en Israël 1954 à 1957/1958**, Bulletin de la Banque d'Israël, n° 21, Jérusalem, avril 1964.

(2) L'intérêt servi sur les comptes d'épargne, environ 3 %, qui sont pratiquement des comptes à vue compense à peu près la dépréciation monétaire.

(3) Ils ont de nos jours une meilleure protection sociale contre ces éventualités.

(4) Sur ce point, et d'autres points connexes, voir : E. DICHTER, **Handbook of Consumer Motivations**, Mc. Graw Hill, New York, 1963, p. 471.

Mais exploiter de la sorte les potentialités de prévoyance et le désir d'enrichissement du public dans une économie de forte croissance, suppose que les autorités monétaires, le système bancaire et la Bourse développent leurs marchés avec plus de dynamisme qu'actuellement : la promotion des ventes de créances par leurs détaillants naturels — les intermédiaires financiers — doit devenir plus efficace que celle des biens de consommation et autre camelote des commerçants si l'on veut élever la propension marginale à épargner. Les analystes de la demande savent bien que le comportement dépensier des consommateurs est plus influencé par les producteurs, à un revenu donné, que par n'importe quel autre facteur. Or, une créance est une marchandise comme les autres — à cette seule différence, que dans une économie en plein emploi et en croissance rapide, sa demande n'est pas inflationniste.

* * *

Une économie en croissance rapide engendre des tensions inflationnistes incorporées. Si le Plan vise à accélérer la croissance, il doit, par une programmation en valeur, corriger ces tensions en inculquant à la collectivité le sentiment que la stabilité des prix et une politique des revenus sont à la fois équitables et indispensables à une rapide croissance harmonisée. Cette éducation du public est un objectif à longue portée. Dans l'avenir immédiat, la force anti-inflationniste à développer est une propension marginale à épargner croissante. Il appartient aux institutions financières de se montrer à la hauteur de la tâche.